

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

11 juillet 1985  
DECRET N° ~~86/471~~ /MTERFPPS/DGFP/DGPCE

-----  
MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-  
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Portant versement, reclassement et  
nomination de Monsieur MODIA Joseph,  
Administrateur Adjoint de Santé de  
4° échelon, des Cadres de la Catégorie A,  
Hiérarchie II, des Services Sociaux  
(Santé Publique)

-----  
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL  
CIVIL DE L'ETAT

-----  
LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la Loi n°076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de  
l'Ordonnance n°019/84 du 23 AOUT 1984, portant modification de certaines  
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des  
fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions  
d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E des fonctionnaires ;  
(/u le décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchi-  
sation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962,  
portant Statut Général des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n°62-198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomina-  
tion et à la révocation des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62-426 du 29-12-62, fixant le statut commun des  
Cadres de la Catégorie A des SAF ;  
(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24 Février 1967, réglementant la  
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs  
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements  
notamment en son article 1er § 2 ;  
(/u le décret n°74-470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelon-  
nements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n°80/630 du 27 Décembre 1980, portant déblocage des  
Avancements des Agents de l'Etat ;  
(/u le décret n°84/656 du 8 AOUT 1984, portant nomination du  
Premier Ministre ;  
(/u le décret n°85/1423 du 07 Décembre 1985, portant nomination  
des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n°85/1434 du 17 Décembre 1985, portant organisation  
des Intérim des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit  
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions  
des situations administratives des Agents de l'Etat ;  
(/u le décret n°75-143 du 24-4-73, fixant les modalités de chan-  
gement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Popu-  
laire du Congo ;  
(/u l'arrêté n°8944/MTERFPPS-DGFP-DGPCE du 9-10-85, portant  
promotion au titre de l'année 1984 de certains fonctionnaires des catégories  
AII et B des cadres administratifs de la Santé Publique de la République  
Populaire du Congo, en tête : GAMDOU Pascal Roch ;

...//...

(/u l'arrêté n°915/MTERFPPS-DGP-DGPCE du 4-2-86, autorisant certains fonctionnaires des Services Sociaux (Santé Publique et Affaires Sociales) déclarés, admis au concours Professionnel à suivre un stage de formation en Administration Générale à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) de Brazzaville, en tête MOUKOUYOU-KAYA Albert, (Régularisation);  
 (/u la lettre n°474/DGSP/DSAF/SP du 11-2-86 du Directeur des services Administratifs et Financiers à la Direction Générale de la Santé Publique, transmettant le dossier de l'intéressé ;

/) E C R E T E :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées des décrets n°62-426 du 29-12-62 et 73-145 du 24-4-73 susvisés, Monsieur KOPIA (Joseph, administrateur Adjoint de Santé de 4° échelon, indice 940) des cadres de la Catégorie A/ Hiérarchie II, des Services Sociaux (Santé Publique), en service à la Direction Générale de la Santé Publique à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) option : Administration Générale, délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est versé dans les Cadres des services Administratifs et Financiers - SAF (Administration Générale), reclassé à la Catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur de 3e échelon, indice 1010; acc = néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret, qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 7-01-86, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JO et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, 9 Avril 1986

Par le Premier Ministre,

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REPONSE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Bernard COMBO MANSIONA.-

Ange Eduard PCUNGUI.-

AMPLIATIONS:

- JORPC ..... 1
- DGFP - DGPCE ..... 3
- DGFP - BST ..... 2
- DGB ..... 3
- DGF ..... 2
- MSAS ..... 2
- DGSP ..... 3
- DOSSIER ..... 3
- INTERESSE ..... 1
- SGG/B ..... 2